

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club: MCCALLANDAIS

N° d'épreuve FFM: 713

E-mail: natif9802@hotmail.com

Date: 11/06/2023

Téléphone: 06.07.60.97.56.

Lieu: C HALLANS

Organisateur technique: Anthony MORIN

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	ROSELYME GUYON	Licence: 293847
Président du Jury ou Arbitre*	MARC GUEDOM	Licence: 29982
Membre du Jury	STEPHANE VALXIN	Licence: 285375 ⁶
Membre du Jury	LOIC CHEVALLEREAU	Licence: 285375
Commissaire technique responsable	BERNARD BRUTUS	Licence: 356263
Responsable du chronométrage	AURELIA ZILLI	Licence: 85891

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
VENDEE OPEN	13		125/250/450 cc / 650 cc	35€
VENDEE 125	13		125 cc 2t	35€
VENDEE ESPOIRS	9	16	85 / 150 cc 4t	17€
VENDEE MICROCROSS	8	11	50 / 65 cc.	17€
LIGUE QUAD	13		125/250/750CC	35€

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... U MPS Dr BARC Loïc

Nombre de secouristes ... 12

Nombre d'ambulance(s) ... 2

Hôpital le plus proche ... C.HALLANS

Temps de trajet (en min) ... 6 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ... LES CHÊNES

Adresse ... 214 chemin des Rigonnières

214 chemin des Rigonnières 85300 Challans

Caractéristiques :

Longueur du circuit ... 1220 m

Largeur minimum de la piste ... 6 m

Largeur de la grille ... 36 m

Longueur de la ligne droite de départ ... 74 m

Nombre d'OCP* ... 14

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 43

En manche : 36

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 26/03/2023

[Signature]

VISA DE LA LIGUE

DATE: 15 mai 2023



LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE

VISA DE LA FFM

DATE: 23/05/2023

NUMÉRO: 23/0529



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Attestation d'assurance
Organisation de manifestations
(Articles A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

Willis Towers Watson
Pôle Sports
Mécaniques

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1, cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

MOTO CLUB CHALLANDAIS
46 chemin du Maréchau
85300 CHALLANS

Ci-après dénommé « l'adhérent », est titulaire d'un contrat N°625742259 ayant pour objet de le garantir contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile d'organisateur de :

COMPETITION MOTO CROSS
NATIUNALE

Épreuve FFM n° : **713**

se déroulant à : **CHALLANS**

du : **10/06/2023** au **11/06/2023**

N° de contrat : **625742259**

Ce contrat, que le Souscripteur s'engage à signer ultérieurement, a pour objet de garantir, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L. 331-10, D. 321-1 à D. 321-5, R.331-30, A. 331-32, A331-17 et A. 331-20 du Code du sport, les risques prévus à l'article R331-30 du Code du sport.

Le contrat couvre lors de la manifestation et ses essais :

1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non causés aux spectateurs, aux tiers, aux participants à la manifestation, ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur - tous les assurés étant considérés comme tiers entre eux y compris les participants, conformément à l'article L331-10 du Code du sport ;

2°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Etat ou des collectivités territoriales pour tous les dommages causés aux tiers ou à l'organisateur par les fonctionnaires agents ou militaires mis à la disposition de ce dernier ou leur matériel ;

Allianz IARD s'engage à renoncer, en cas de sinistre, à tout recours contre l'État et les autorités départementales ou municipales ainsi que contre toute personne ou service relevant desdites autorités à un titre quelconque.

3°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents envers les agents de l'Etat ou de toute autre collectivité publique participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive en cas de dommages corporels causés auxdits agents et de dommages au matériel de l'Etat et des collectivités territoriales ;

4°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux assurés en cas de dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles, y compris les frais d'urgence, et de préjudice écologique accidentel, y compris les frais de prévention de ce préjudice écologique.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties, conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du sport, sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 €	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garantis	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique accidentel	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

Ce contrat est valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 10/06/2023 à 0H00 au 11/06/2023 à 24H00.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager Allianz IARD au-delà des conditions de la durée figurant ci-dessus et des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère. De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie conformément à l'article L112-3 du Code des assurances.

Toute adjonction autre que les cachets et signature du Représentant d'Allianz IARD est réputée non écrite.

Fait à Paris La Défense, le **21/03/2023**

Pour la Compagnie

WTW SPORTS MECANIKUES

Bât A2

19 boulevard Jules Carteret

F 69007 - Lyon

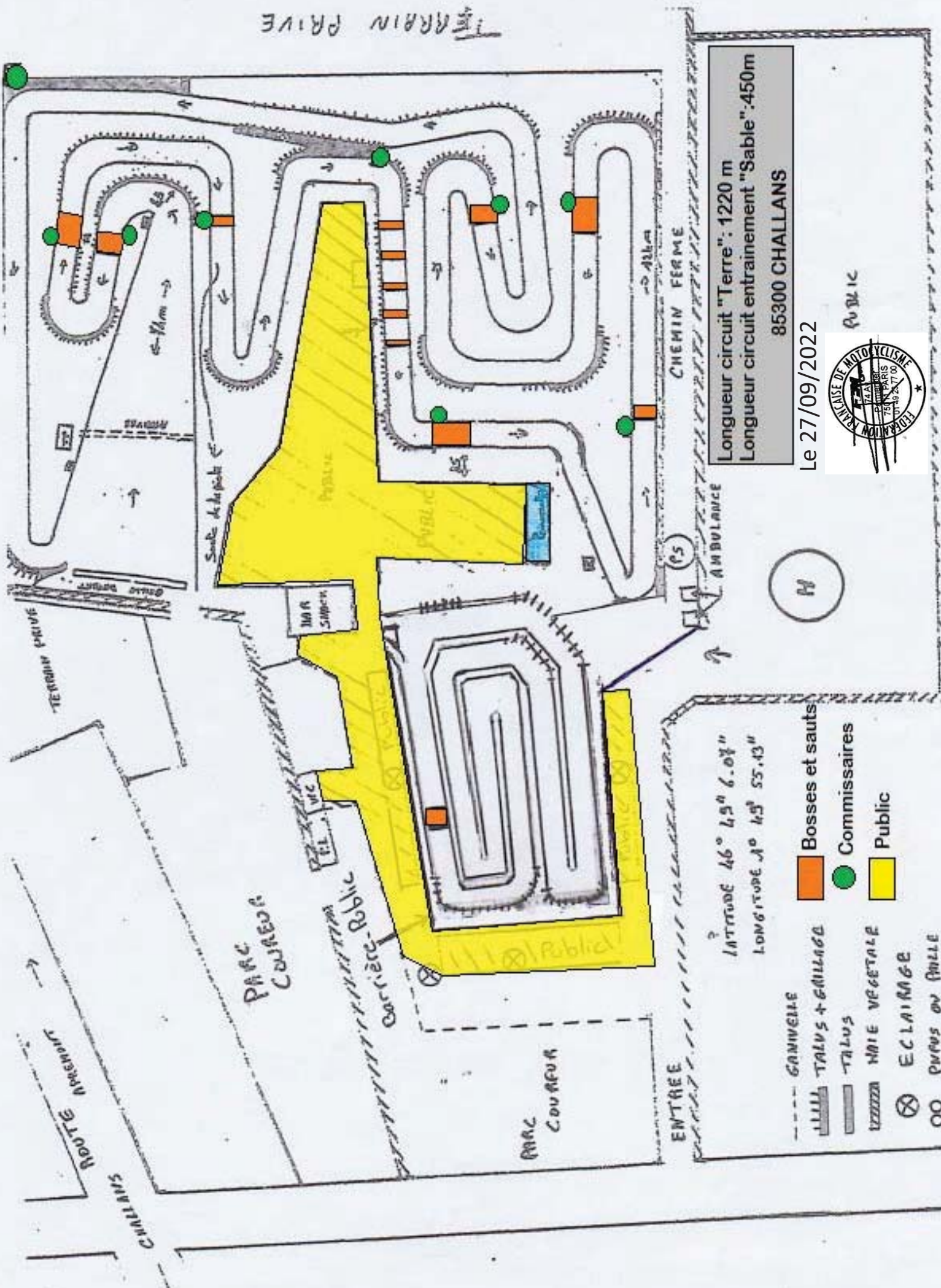
Allianz Global Corporate & Specialty SE
 Succursale en France
 1 cours Michelet - CS 30051
 92076 Paris La Défense Cedex
 487 424 606 RCS Nanterre

Siège social :
 Königinstrasse 28
 80502 Munich
 Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
 Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
 Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

LE GRAIN PRIVE



Longueur circuit "Terre": 1220 m
 Longueur circuit entraînement "Sable": 450m
 85300 CHALLANS

Le 27/09/2022



PUBLIC



- GANNELE
- |||| TALUS + GAILLAGE
- TALUS
- |||| MAIE VEGETALE
- ⊗ ECLAIRAGE
- OO PAVES ou SMILE
- Bosses et sauts
- Commissaires
- Public

LATITUDE 46° 45' 6.07"
 LONGITUDE 4° 49' 55.43"

ENTREE

PARC COURSE

PARC COURSE

Garencé-Roblic

WC

Maison

CHALLANS

ROUTE ARGENTAT

TERREIN PRIVE

STP

Yam

Allem

CHENIN FERME

AMBULANCE



HORAIRES MOTOCROSS CHALLANS 11 JUIN 2023

Samedi 10 Juin :

16:00 - 20:00 Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 11 Juin :

07:00 - 08:30 Contrôles administratifs et techniques

08h00	Essais libres + chronos Ligue Quad	5+15 minutes
08h20	Essais libres + chronos Vendée Open A	5+10 minutes
08h40	Essais libres + chronos Vendée Open B	5+10 minutes
09h00	Essais libres + chronos Vendée 125cc A	5+10 minutes
09h20	Essais libres + chronos Vendée 125cc B	5+10 minutes
09h40	Essais libres + chronos Vendée Espoirs 85cc	5+10 minutes
10h00	Essais libres + chronos Vendée Minicross	2+8 minutes

Entracte 15 min

10h45	1 ^{ère} manche Ligue Quad	15 min + 1T
11h10	1 ^{ère} manche Consolante Open	12 min + 1T
11h30	1 ^{ère} manche Consolante 125cc	12 min + 1T
11h50	1 ^{ère} manche Vendée 125cc	15 min + 1T

Pause repas 12h15 -13h30

13h30	1 ^{ère} manche Vendée Open	15 min + 1T
14h15	1 ^{ère} manche Vendée Espoirs 85cc	15 min + 1T
14h40	1 ^{ère} manche Vendée Minicross	8 min + 1T
15h00	2 ^{ème} manche Vendée 125cc	15 min + 1T
15h25	2 ^{ème} manche Ligue Quad	15 min + 1T

Entracte 20 min

16h10	2 ^{ème} manche Vendée Open	15 min + 1T
16h35	2 ^{ème} manche Consolante Open	12 min + 1T
16h45	2 ^{ème} manche Consolante 125cc	12 min + 1T
17h05	2 ^{ème} manche Vendée Espoirs 85cc	15 min + 1T
17h30	2 ^{ème} manche Vendée Minicross	8 min + 1T

Entracte 20 min

18h10	3 ^{ème} manche Ligue Quad	15 min + 1T
18h35	3 ^{ème} manche Vendée 125cc	15 min + 1T
19h00	3 ^{ème} manche Vendée Open	15 min + 1T

19h30 Remise des prix